Image not found or type unknown

absence totale d'information sur succession

Par **yvon**, le **17/11/2010** à **12:23**

Ma belle-mére refuse de m'informer sur la succession suite au décès
de mon père dont je suis la fille unique. Malgré plusieurs courriers
lui intimant de m'éclairer sur le nom du notaire. Aucun bien immobilier n'étant concerné,
l'interrogation se porte sur un solde
de compte bancaire.
Quelle est la marche à suivre pour avoir satisfaction ?

Par **Claralea**, le **17/11/2010** à **12:49**

Bonjour, voyez aupres de la chambre des notaires de la region où votre pere est decede pour savoir deja si un notaire s'occupe de la succession.
Etes-vous en possession de l'acte integrale de deces de votre pere, il peut y avoir une mention de notoriete, ce qui vous confirmerait qu'il y a bien un notaire

Par **Domil**, le **17/11/2010** à **13:04**

S'il n'y a aucun bien immobilier, il n'y a pas forcément de notaire chargé de la succession. ça dépend aussi si votre père a fait un testament.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés